Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch



Assurance maladie

19 février 2009 22:44; Act: 19.02.2009 23:04

L'Europe réfléchit à la libre circulation des patients

par Jean-Bernard Mani - On pourra peut-être un jour se faire opérer à l'étranger tout en étant remboursé par sa caisse maladie suisse.

off i

ı vote du Parlement européen est attendu ce printemps pour autoriser n'importe quel patient de l'UE à se faire opérer ou soigner dans un autre pays européen et, surtout, à se faire rembourser par son assurance maladie.

Une faute? Signalez-la-nous!

A l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), on rappelle que l'assurance maladie de base ne permet pas de se faire opérer à l'étranger, sauf urgence. «Une révision de la loi sur l'assurance maladie serait nécessaire pour permettre à des patients suisses une opération à l'étranger couverte par l'assurance de base», déclare Sabina Müller, porte-parole de l'OFSP. Berne attend les décisions de l'Union européenne avant de se prononcer. Après la libre circulation des personnes, on pourrait assister à la libre circulation des patients.

Des expériences pilotes se déroulent déjà par exemple à Bâle, où des hôpitaux voisin de Lörrach (All) accueillent des patients suisses.

Pour le président de la Fédération des médecins suisses (FMH), Jacques de Haller, la possibilité donnée à un patient suisse de se faire opérer à l'étranger ne pose pas de problème. Elle concerne moins de 1% des budgets des services publics de santé.

Ce sont avant tout les personnes habitant les régions frontalières qui vont utiliser cette possibilité. «Il convient avant tout de garantir la qualité des soins et des établissements qui les prodiguent, dit le président. Si des patients suisses vont à l'étranger, il y a fort à parier que des étrangers vont aussi venir se faire soigner chez nous s'ils sont remboursés par leur assurance maladie de base.»

Opération à l'étranger

Stéphane de Buren, médecin à Genève, a fondé la société Novacorpus en mai 2008 Sa spécialité: des opérations à l'étranger de maladies non remboursées par les caisses maladie. Par exemple la pose d'un implant dentaire, qui coûte entre 3500 fr. et 4500 fr. en Suisse. revient à moitié prix si elle est effectuée en Espagne ou en Hongrie. La société genevoise propose également des opérations de la mvopie à Grenoble.

